

1. État d'application de la Convention

Décision : RC-9/1 : État d'application de la Convention

Contexte :

À sa neuvième réunion, la Conférence des Parties a, entre autres, engagé les Parties à adopter, dès que possible, une définition nationale du terme « pesticide », si elles ne l'avaient pas encore fait, et de communiquer au Secrétariat les définitions nationales de ce terme ; à fournir au Secrétariat des informations qui pourraient aider les autres Parties à préparer et à notifier des mesures de réglementation finale ; et à fournir des informations sur la mise en œuvre du paragraphe 2 de l'article 11 ainsi que des articles 12 et 14 de la Convention en répondant au questionnaire périodique sur la mise en œuvre de ces articles. La Conférence des Parties a également invité les pays Parties, les pays non-Parties, la société civile et d'autres parties prenantes à communiquer au Secrétariat des données sur le commerce international des produits chimiques inscrits à l'Annexe III à la Convention ou recommandés pour inscription à cette Annexe ; ainsi que des informations sur l'incidence mesurable de l'inscription de produits chimiques à l'Annexe III à la Convention.

Suite donnée :

	Demandes d'information	Répondants	Méthodes de communication des informations	Dates limites de communication des informations
a)	Les Parties sont engagées à communiquer au Secrétariat la définition nationale du terme « pesticide ».	Parties	Veillez communiquer les informations au Secrétariat par l'intermédiaire du point de contact indiqué ci-dessous.	Aucune date limite n'est spécifiée ; les informations doivent être communiquées dès que possible.
b)	Les Parties sont engagées à fournir au Secrétariat des informations qui pourraient aider les autres Parties à préparer et à notifier des mesures de réglementation finale, et notamment : i) Informations scientifiques et techniques en rapport avec l'évaluation des risques et la prise de décisions concernant les produits chimiques et les pesticides dangereux ; ii) Textes de législation nationale et autres mesures adoptés par les Parties afin de mettre en œuvre et d'appliquer la Convention.	Parties	Veillez communiquer les informations au Secrétariat par l'intermédiaire du point de contact indiqué ci-dessous.	Aucune date limite n'est spécifiée ; les informations doivent être communiquées dès que possible.
c)	Les Parties sont engagées à fournir des informations sur leur mise en œuvre du paragraphe 2 de l'article 11 et des articles 12 et 14 de la Convention en communiquant leurs réponses au questionnaire périodique sur la mise en œuvre de ces articles.	Parties	Un questionnaire en ligne sera mis à disposition et envoyé pour permettre de répondre à cette demande.	La date limite sera indiquée dans le questionnaire.
d)	Les pays Parties, les pays non-Parties, le secteur industriel, la société civile et les autres parties prenantes sont invités à fournir au Secrétariat : i) Des données sur le commerce international des produits chimiques inscrits à l'Annexe III à la Convention ou recommandés pour inscription à cette Annexe ; ii) Des informations sur l'incidence mesurable de l'inscription de produits chimiques à l'Annexe III à la Convention.	Parties, pays non-Parties, secteur industriel, société civile, autres parties prenantes	Veillez communiquer les informations au Secrétariat par l'intermédiaire du point de contact indiqué ci-dessous.	Aucune date limite n'est spécifiée ; les informations doivent être communiquées dès que possible.

Points de contact :

- a) M^{me} Christine Fuell (E-mail : christine.fuell@fao.org, Tél. : +39 06 5705 3765, Fax : +39 06 5705 3224),
- b) M. Aleksandar Mihajlovski (E-mail : aleksandar.mihajlovski@fao.org, Tél. : +39 06 5705 2801), M^{me} Yvonne Ewang-Sanvincenti (E-mail : yvonne.ewang@brsmeas.org, Tél. : + 41 22 917 81 12, Fax : +41 22 917 80 98),
- c) M. Alexander Mangwiro (E-mail : alexander.mangwiro@brsmeas.org, Tél. : +41 22 917 8458, Fax : +41 22 917 80 98),
- d) M^{me} Andrea Lechner (E-mail : andrea.lechner@brsmeas.org, Tél. : +41 22 917 8853, Fax : +41 22 917 80 98).